

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Comité de statistique**Septième session**

Bangkok, 26-28 août 2020

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Solliciter le soutien de l'ensemble des pouvoirs publics en matière de statistiques officielles dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : suivi des progrès accomplis conformément au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique » et à la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »**

**Projet de cadre de suivi et d'évaluation de la vision et du cadre d'action collectifs et de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »****Note du secrétariat***Résumé*

Les pays de l'Asie et du Pacifique ont pris deux grands engagements afin de faire progresser les statistiques officielles dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : une vision et un cadre d'action collectifs, approuvés par le Comité de statistique à sa cinquième session en 2016 et la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », approuvée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-quinzième session en 2019. L'un comme l'autre comprennent des dispositions relatives au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis et à l'établissement de rapports sur ces progrès, un premier rapport devant être présenté en 2020.

On trouvera dans le présent document une proposition de cadre de suivi et d'évaluation basé sur les sources de données existantes afin de maintenir au minimum la charge de travail que représentent ces rapports pour les membres et les membres associés. Un modèle de rapport reprenant plusieurs engagements de pays et de partenaires de développement qui requièrent une attention particulière est ensuite présenté.

Le Comité est invité à approuver le cadre de suivi et d'évaluation et à examiner le modèle de rapport, notamment les données et les objectifs.

\* ESCAP/CST/2020/L.1.

## I. Introduction

1. Les pays de l'Asie et du Pacifique ont pris deux grands engagements afin de faire progresser les statistiques officielles dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : une vision et un cadre d'action collectifs<sup>1</sup>, approuvés par le Comité de statistique à sa cinquième session en 2016 et la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »<sup>2</sup>, approuvée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à sa soixante-quinzième session en 2019.

2. D'une manière générale, la vision et le cadre d'action collectifs mettent l'accent sur le renforcement de la capacité statistique à produire et à diffuser des statistiques officielles, tandis que la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » insiste sur le renforcement des systèmes statistiques nationaux.

3. La vision collective comme la Déclaration comprennent des dispositions relatives au suivi et à l'évaluation continus des progrès accomplis et à l'établissement de rapports sur ces progrès, et demandent à la Secrétaire exécutive d'établir tous les deux ans un aperçu des progrès réalisés, le premier rapport étant prévu pour 2020.

## II. Cadre de suivi et d'évaluation

4. En 2019, la CESAP a dirigé l'élaboration d'un cadre unique de suivi et d'évaluation pour la vision collective et la Déclaration. L'annexe I du présent document comprend un diagramme des résultats indiquant le fondement du cadre et intégrant la vision, les objectifs et les domaines d'action de la vision collective aux engagements pris dans la Déclaration. Le diagramme établit une organisation logique dans laquelle figurent cinq domaines d'action et 11 objectifs (tous issus de la vision collective) et 12 engagements (issus de la Déclaration).

5. La matrice de résultats figurant en annexe II comprend 20 indicateurs de performance permettant de rendre compte des progrès réalisés en matière de développement des capacités statistiques dans la région, ainsi que des valeurs de référence et des valeurs cibles pour 2030. Les indicateurs de performance sont alignés sur les cinq domaines d'action de la vision collective et sur les 12 engagements de la Déclaration. Des métadonnées sont disponibles pour chaque indicateur de performance et sont fournies dans le document de séance ESCAP/CST/2020/CRP.1.

6. Le cadre est également accompagné d'un modèle de tableau de bord simplifié pour rendre compte des progrès accomplis (annexe III).

7. Afin de réduire la charge qui pèse sur les États membres et le secrétariat, le cadre a été élaboré de manière à réduire au minimum les ressources à consacrer à la surveillance et d'avoir le plus possible recours aux informations déjà disponibles. Les principales sources d'information pour les activités de suivi comprennent l'outil de suivi de la capacité statistique (Statistical Capacity Monitor)<sup>3</sup> et la base de données pour l'évaluation de la

---

<sup>1</sup> Voir E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1.

<sup>2</sup> ESCAP/75/4/Add.1.

<sup>3</sup> [www.statisticalcapacitymonitor.org/indicator](http://www.statisticalcapacitymonitor.org/indicator).

capacité statistique (Open Assessment Repository)<sup>4</sup> (en cours d'élaboration) et la publication intitulée « Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique »<sup>5</sup> du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, la base de données des indicateurs de capacité statistique de la Banque mondiale<sup>6</sup>, l'indice de l'inventaire des données publiques (ODIN) de Open Data Watch<sup>7</sup>, et la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable<sup>8</sup>.

8. La Division de statistique de la CESAP sera chargée d'appliquer le cadre en assurant un suivi régulier et en soumettant des rapports au Comité tous les deux ans, à commencer par le présent aperçu des données de référence et des objectifs suggérés pour 2030. Les rapports sur les progrès réalisés porteront sur les indicateurs de performance et les objectifs contenus dans la matrice de résultats du cadre. Les rapports se présenteront sous le format d'un tableau de bord simplifié.

9. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable servira également d'espace d'échanges sur les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable liées au développement des statistiques.

### **III. Rapport de référence et définition des objectifs**

10. Pour évaluer l'application des principes de la Déclaration, il a été décidé d'utiliser les données de l'année d'adoption de la Déclaration par le Comité de statistique, ou à défaut, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Pour la plupart des indicateurs, il s'agit de 2018.

11. Comme l'application du Programme 2030 et l'évaluation correcte de sa mise en œuvre sont au cœur des engagements énoncés dans la Déclaration, un objectif à atteindre d'ici à 2030 a été défini pour chacun des indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation.

12. Les objectifs pour la région ont été établis de deux manières. En ce qui concerne les indicateurs pour lesquels la situation idéale serait que tous les pays aient réalisé une certaine activité (par exemple, l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement des statistiques), l'objectif est de 100 %. Pour d'autres indicateurs utilisant des indices (objectifs b.1, g.3, i.1) et la base de données des indicateurs de capacité statistique, les objectifs ont été fixés en calculant la note moyenne des cinq pays les plus performants de l'Asie et du Pacifique pour chaque indicateur.

#### **A. Renforcement des systèmes statistiques nationaux**

13. Les États membres de la CESAP commencent à remplir les engagements pris dans la Déclaration à différents moments.

<sup>4</sup> <http://oar.paris21.org>.

<sup>5</sup> <http://datatopics.worldbank.org/statisticalcapacity>. La base de données des indicateurs de capacité statistique de la Banque mondiale est remplacée par un répertoire de la performance statistique, qui est en cours d'élaboration et devrait être disponible en janvier 2021. Ce répertoire utilise les données disponibles à partir de 2016 et sera utilisé dans les futures mises à jour du cadre de suivi et d'évaluation.

<sup>6</sup> [www.paris21.org](http://www.paris21.org).

<sup>7</sup> <https://odin.opendatawatch.com>.

<sup>8</sup> <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>.

14. La figure I montre les résultats pour la région Asie-Pacifique pour les années de référence 2017 et 2018. Les résultats concernant l'intégration du développement de la statistique dans les politiques et les plans nationaux de développement (engagement énoncé au paragraphe 4 a) de la Déclaration), le renforcement et l'élaboration, le cas échéant, d'un cadre national de suivi (paragraphe 4 b)) et la promotion d'une utilisation accrue de la statistique officielle aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'une gouvernance transparente (paragraphe 4 h)) sont les plus probants pour certains indicateurs.

## **B. Des lacunes importantes en ce qui concerne la communication, la mobilisation et la sensibilisation**

15. Deux domaines nécessitent une attention particulière : la communication et la culture statistique (engagement énoncé au paragraphe 4 g) de la Déclaration) et la mobilisation et l'innovation en matière de statistiques (paragraphe 4 f)). Les données relatives à ces deux engagements indiquent que la région n'a pas atteint la moitié de ses objectifs.

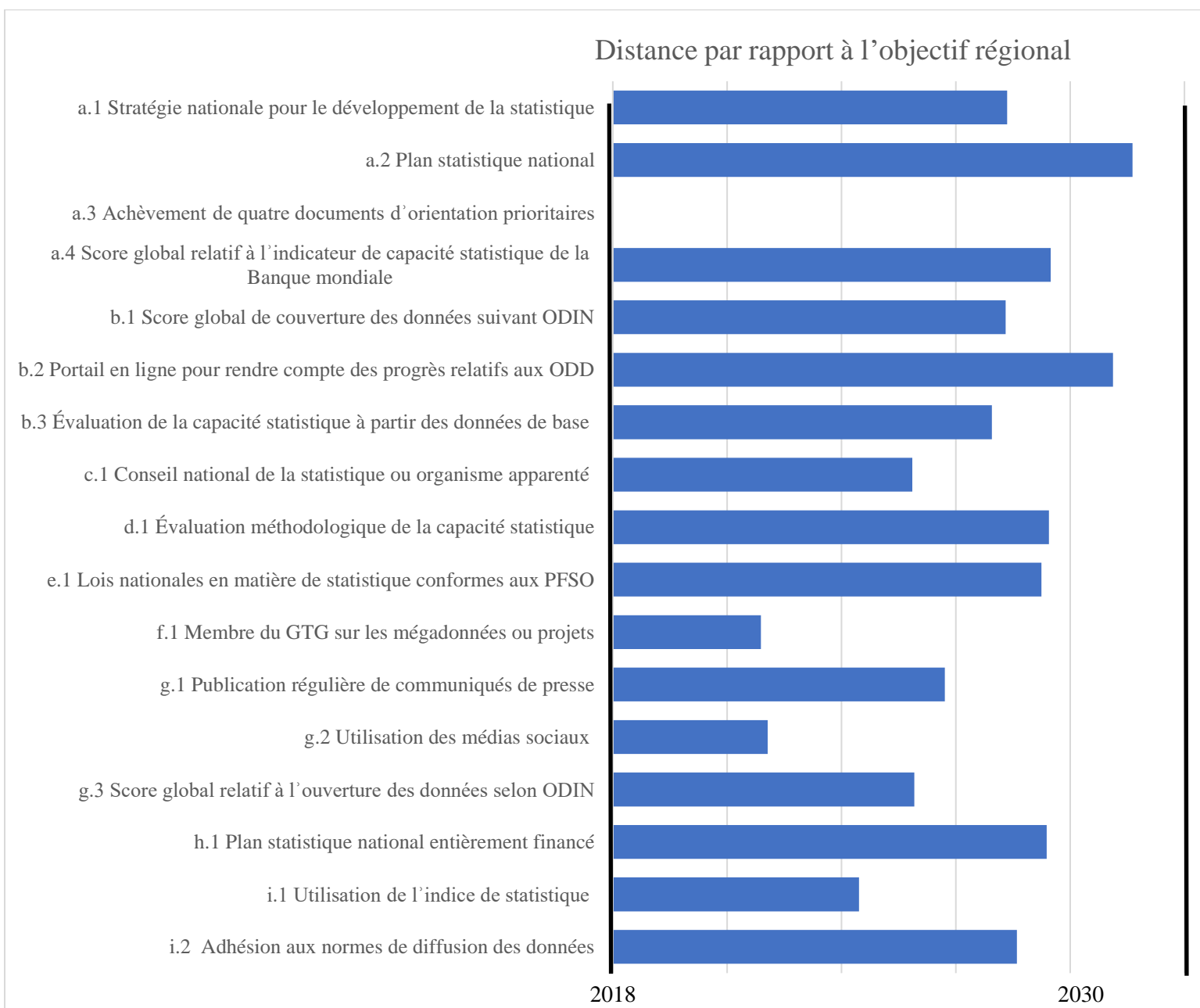
16. En 2018, seulement 27 % des organismes nationaux de statistique en Asie et dans le Pacifique seulement ont utilisé les médias sociaux (Facebook ou Twitter) pour diffuser des données et des informations (indicateur g.2), et seuls 58 % ont publié des communiqués de presse au moins une fois par trimestre (indicateur g.1)<sup>9</sup>.

17. En outre, l'utilisation de termes et d'indicateurs statistiques dans les documents de politique générale, actuellement de 38,4 %, est loin de l'objectif régional de 89,2 % (indicateur i.1), ce qui souligne la nécessité de mettre l'accent sur la communication et la culture statistique, en particulier lorsqu'il s'agit de s'assurer que les stratégies et les politiques nationales s'appuient sur des données et des éléments de preuve.

---

<sup>9</sup> Les indicateurs figurent dans l'annexe II.

Figure I  
**Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »**



Source : CESAP.

*Abréviations :* ODIN, inventaire des données publiques ; ODD, objectifs de développement durable ; PFSO, Principes fondamentaux de la statistique officielle et GTG, Groupe de travail général.

### C. Veiller à ce que des statistiques existent et qu'elles soient utilisées pour l'élaboration de politiques

18. Les pays de l'Asie et du Pacifique doivent prendre des mesures visant à mettre au point ou à améliorer, le cas échéant, un cadre national de suivi comprenant un ensemble d'indicateurs permettant de produire des données solides aux fins de l'élaboration et du suivi des politiques, et à intégrer ce cadre aux processus de planification et d'établissement du budget (conformément à l'engagement figurant au paragraphe 4 b) de la Déclaration), à créer un organe consultatif de haut niveau rattaché au système statistique national qui sera

chargé de représenter les utilisateurs (paragraphe 4 c)) et à tirer parti des technologies novatrices et à créer des partenariats pour le partage des données (paragraphe 4 f)).

19. Pour disposer des données solides aux fins de l'élaboration et du suivi des politiques (paragraphe 4 b) de la Déclaration), il faut veiller à ce que les données soient disponibles, accessibles et publiques. L'organisation Open Data Watch évalue l'accessibilité et l'ouverture des statistiques officielles grâce à l'indice de l'inventaire des données publiques (ODIN) afin de repérer les lacunes, de promouvoir des mesures d'ouverture des données, d'améliorer l'accès et d'encourager le dialogue entre les organismes nationaux de statistique et les utilisateurs de données. Deux indices ODIN sont inclus dans le cadre de suivi : le score relatif à la couverture des données (indicateur b.1) et le score relatif à l'ouverture des données (indicateur g.3).

20. Le score moyen de couverture des données relatif à l'indice ODIN en Asie et dans le Pacifique est de 38, soit plus de 17 points de moins que l'objectif régional de 55,3 (indicateur b.1).

21. La création d'un organe consultatif de haut niveau rattaché au système statistique national et chargé de représenter les utilisateurs (engagement énoncé au paragraphe 4 c) de la Déclaration) est motivée par la nécessité d'approfondir le dialogue entre utilisateurs et producteurs. Actuellement, un conseil national de la statistique ou un organisme apparenté qui conseille le (la) statisticien(ne) en chef sur les activités de l'organisme national de statistique, principalement sur les priorités du programme, n'existe que dans la moitié des pays de l'Asie et du Pacifique (indicateur c.1). Cet organe consultatif devrait représenter les intérêts et exprimer les demandes des décideurs et des autres utilisateurs de statistiques, tels que les médias, le secteur privé et le grand public, afin d'appuyer l'élaboration puis le suivi d'un programme statistique à l'échelle du système qui réponde aux besoins des utilisateurs<sup>10</sup>.

22. Pour aider les pays, la CESAP concentre ses activités sur l'amélioration de la couverture des données au niveau national tout en tirant parti des nouvelles technologies innovantes et en créant des partenariats pour le partage des données, notamment en ce qui concerne la couverture des informations sur l'environnement. Ces activités sont examinées plus en détail dans le document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès dans le sens de la vision et du cadre d'action collectifs accomplis par les groupes responsables des initiatives régionales du Comité de statistique et par le secrétariat » (ESCAP/CST/2020/2), ainsi que dans le document traitant des efforts déployés aux niveaux régional et national pour tirer parti des mégadonnées dans l'établissement des statistiques officielles en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CST/2020/4).

---

<sup>10</sup> Voir ESCAP/75/4/Add.1.

## **D. Donner aux pays les moyens de respecter les engagements pris dans le cadre de la vision régionale**

23. Bien que, selon la base de données des indicateurs de capacité statistique de la Banque mondiale<sup>11</sup>, le score général pour la région de l'Asie et du Pacifique soit relativement bon par rapport à d'autres régions du monde, son score moyen de 65,6 est toujours inférieur de 20 points à l'objectif régional de 86. Des efforts considérables doivent encore être faits pour renforcer la capacité statistique en Asie et dans le Pacifique, notamment grâce à la formation qui est un aspect essentiel.

24. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, une institution régionale de la CESAP, fournit des services de renforcement de la capacité statistique aux membres et aux membres associés de la CESAP depuis 50 ans ; il est devenu un acteur de premier plan pour la formation aux statistiques officielles. Au cours des 50 dernières années, l'Institut a formé environ 20 000 participant(e)s et 13 d'entre eux (elles) sont devenu(e)s statisticien(ne)s en chef dans la région Asie-Pacifique (en décembre 2019). Les rapports du Conseil d'administration de l'Institut, figurant dans les documents ESCAP/75/21 et ESCAP/76/22, décrivent les travaux de l'Institut visant à soutenir la vision collective et la Déclaration.

## **E. Appui des partenaires de développement pour la réussite du Programme 2030**

25. Dans la Déclaration, les pays de l'Asie et du Pacifique ont demandé aux partenaires de développement de prendre trois engagements :

a) Fournir aux pays une assistance coordonnée sur les plans technique, financier, technologique et du renforcement des capacités et faire en sorte que les pays aient pleinement accès aux données dont disposent les partenaires de développement à l'appui de la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Consulter le bureau national de statistique ou le système statistique national compétent avant d'effectuer toute étude ou enquête statistique ;

c) Continuer de renforcer les normes statistiques internationales et d'apporter un appui technique à leur application.

26. Trois indicateurs ont été mis au point aux fins du suivi de ces engagements<sup>12</sup> :

a) P.1 Un soutien total au développement de la statistique est reçu chaque année (total des engagements annuels en millions de dollars américains constants ; objectif = moyenne sur 10 ans) (indicateur 17.19.1 relatif aux objectifs de développement durable) ;

<sup>11</sup> L'indicateur de capacité statistique donne un aperçu de la capacité du système statistique d'un pays en s'appuyant sur un mode de diagnostic consistant à évaluer trois domaines principaux : la méthode, les sources de données, et la périodicité et l'actualité. Des données sont disponibles pour 41 pays de la région Asie-Pacifique.

<sup>12</sup> Voir annexe II.

b) P.2 Consultation satisfaisante des organismes nationaux de statistique par les organismes responsables et les fournisseurs d'un appui statistique (pourcentage de pays interrogés ayant une consultation satisfaisante) ;

c) P.3 Nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sans normes convenues pour les métadonnées (niveau III).

27. L'objectif de l'indicateur P.1 a été défini ainsi : le soutien total moyen au développement de la statistique pour la période 2021-2030 doit être deux fois plus élevé que celui apporté au cours de la période 2006-2016, les données relatives à cet indicateur étant disponibles pour ces deux périodes. Cette décision a été prise après avoir constaté l'importante saisonnalité de l'indicateur. Le fait que cet objectif ait été dépassé au cours d'une année de cette période de référence montre qu'il est réalisable, mais que le soutien doit être plus constant d'une année sur l'autre.

28. Dans le « Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique : PRESS 2019 »<sup>13</sup>, il a été montré qu'entre 2016 et 2017, l'aide publique au développement consacrée aux données et à la statistique a augmenté de 11 %, passant de 623 millions à 689 millions de dollars, en grande partie grâce à l'adoption du cadre de suivi des objectifs de développement durable. L'Afrique a reçu la plus grande part de l'aide allouée à la statistique (50 % pour la période 2015-2017) ; la part des engagements reçus par la région Asie-Pacifique était de 18 %, bien en dessous des 32 % reçus pour la période 2011-2013. Une part supplémentaire de 13 % a été allouée à des projets et programmes mondiaux qui n'étaient pas spécifiques à une région (voir figure II).

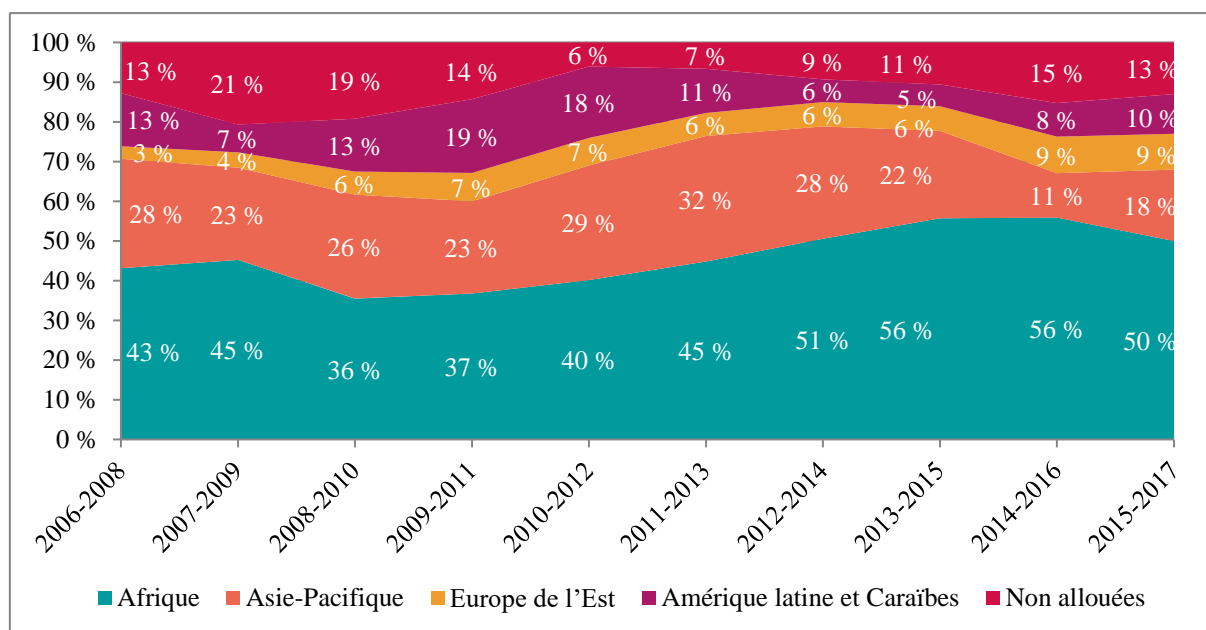
29. Certains pays demandent que les partenaires de développement consultent les organismes nationaux de statistique avant d'entreprendre une enquête ou une étude statistique, ce qui est préoccupant. À la cinquantième session de la Commission de statistique, deux pays de la région Asie-Pacifique ont précisément parlé de la nécessité d'une meilleure coordination des partenaires de développement. Par ailleurs, les pays sont toujours à la recherche de conseils concernant la source des données dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, ce qui veut dire que les dépositaires de données sur les objectifs mondiaux de développement durable n'impliquent pas forcément les organismes nationaux de statistique dans les activités de collecte et de rassemblement des données sur les objectifs de développement durable. Plus récemment, des pays ont indiqué que des enquêtes d'évaluation socioéconomique de l'intervention rapide face à la maladie à coronavirus (COVID-19) ont été menées dans leur pays sans que l'organisme national de statistique en ait eu connaissance.

---

<sup>13</sup> Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, « Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique : PRESS 2019 », 2019.



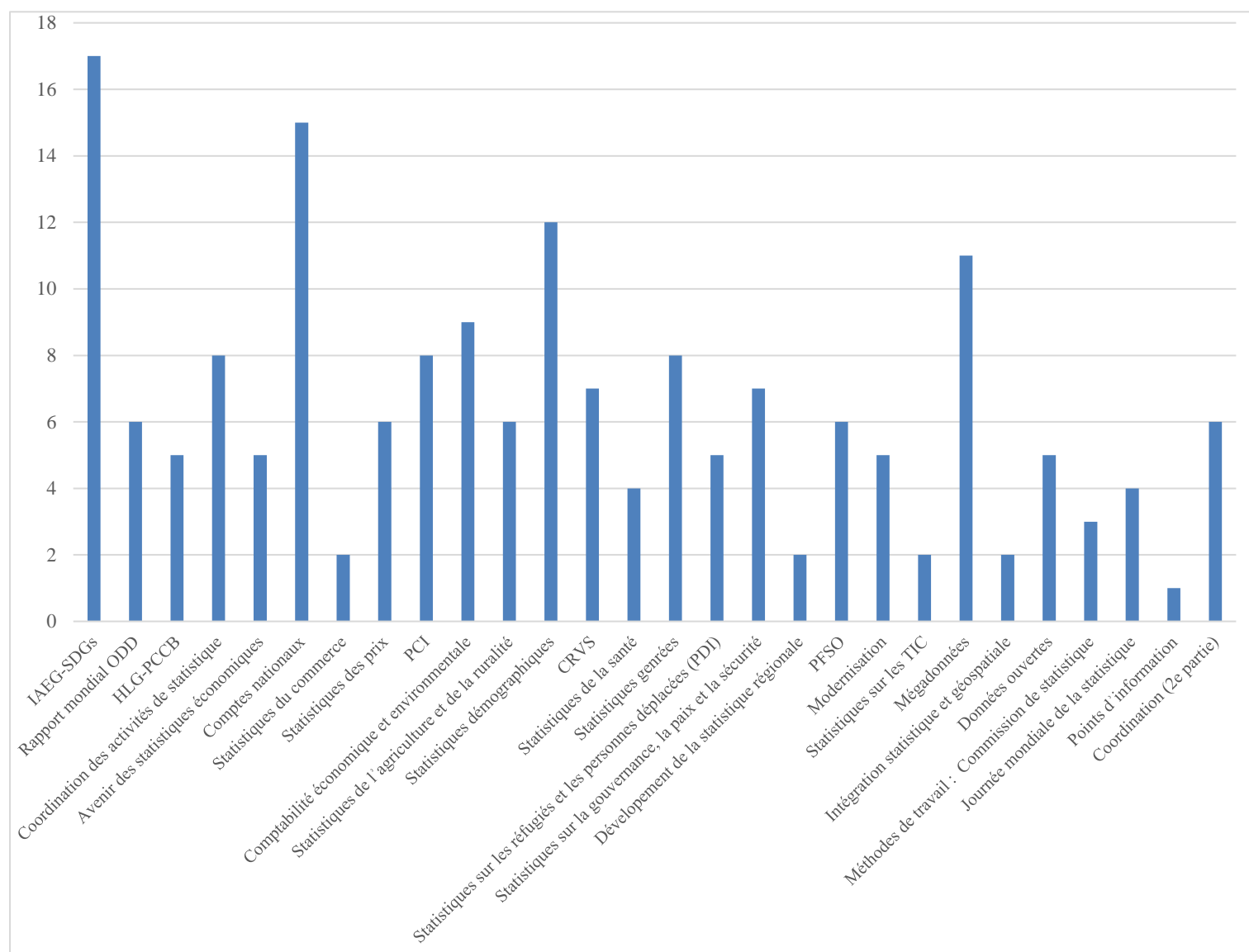
Figure II  
Engagements en 2017 par région géographique



Source : Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, « Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique : PRESS 2019 », 2019.

30. Des signes encourageants montrent que les partenaires de développement continuent d'élaborer des normes statistiques internationales pertinentes pour la région Asie-Pacifique et d'améliorer les normes existantes. Les pays de la région Asie-Pacifique ont participé activement à la cinquante et unième session de la Commission de statistique (figure III) : ils ont fait plus de 35 interventions pour donner suite au rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et 35 interventions dans le cadre du point de l'ordre du jour sur les statistiques démographiques. L'intérêt porté par les pays de l'Asie et du Pacifique aux normes, classifications et cadres statistiques mondiaux est encourageant.

Figure III  
**Nombre d'interventions des États membres de la CESAP à la cinquante et unième session de la Commission de statistique (mars 2020)**



Source : CESAP.

*Abréviations* : CRVS, enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil ; HLG-PCCB, Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; IAEG-SDG, Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; ODD, objectifs de développement durable ; PCI, Programme de comparaison internationale ; PDI, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; PFSO, Principes fondamentaux de la statistique officielle et TIC, technologies de l'information et de la communication.

31. Il résulte de l'examen des indicateurs mondiaux mené par la Commission de statistique en mars 2020 que le nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sans normes établies pour les métadonnées (catégorie III) est de zéro. Cependant, peu de données sont encore disponibles pour la région Asie-Pacifique. En effet, pour 28 % des indicateurs de catégorie I et 82 % des indicateurs de catégorie II, il n'y a pas de données ou les données sont insuffisantes pour mesurer les progrès entre deux moments de référence. Aucune donnée n'est disponible pour la région Asie-Pacifique en ce qui concerne deux indicateurs de catégorie I : les stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable (indicateur 14.4.1 relatif aux objectifs de développement durable) et la viabilité des pêches

(indicateur 14.7.1 relatif aux objectif de développement durable) – alors que, par définition, les indicateurs de catégorie I sont ceux pour lesquels des données sont régulièrement produites pour au moins 50 % des pays et de la population de chaque région où l'indicateur est pertinent. En outre, le poisson et la pêche sont extrêmement importants pour la région Asie-Pacifique et les deux indicateurs sont pertinents dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>14</sup>.

32. Les partenaires de développement se sont engagés à appuyer le Programme 2030 et la plupart, sinon la totalité des programmes de développement, sont mis en œuvre dans le cadre de partenariats. De plus amples détails sur les partenariats et la collaboration sont disponibles dans le document d'information intitulé « Advancing official statistics for the 2030 Agenda for Sustainable Development: initiatives by global, regional and subregional organizations with respect to the collective vision and framework for action » (ESCAP/CST/2020/INF/9) et dans le rapport du Groupe de travail thématique sur la statistique, qui relève du Mécanisme de coordination régionale en Asie et dans le Pacifique, et de l'équipe spéciale Asie-Pacifique chargée de mettre en œuvre à l'échelle régionale la deuxième phase de la réforme du système des Nations Unies pour le développement du Secrétaire général (ESCAP/CST/2020/INF/13).

#### **IV. Conclusions et questions soumises à l'examen du Comité**

33. Un cadre unique de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la vision collective et de la Déclaration est proposé dans le présent document. Ce cadre relie la vision, les objectifs et les domaines d'action de la vision collective aux engagements pris dans la Déclaration. En mettant l'accent sur les engagements, le cadre peut être utilisé pour évaluer les progrès afin de s'assurer que les pays sont en voie d'atteindre la vision commune pour 2030.

34. Le cadre de suivi et d'évaluation a été élaboré principalement à l'aide d'indicateurs recueillis par les mécanismes existants afin de réduire au minimum la charge que représente l'établissement de rapports pour les États membres.

##### **A. Engagements des pays**

35. L'analyse des données de référence met en évidence qu'il faut se concentrer en particulier sur le renforcement des dispositions législatives et des mécanismes institutionnels pour permettre aux systèmes statistiques nationaux de tirer parti des nouvelles données, du partage des données et des technologies innovantes (engagement énoncé au paragraphe 4 f) de la Déclaration) et sur l'amélioration de la communication et des connaissances en matière de statistiques (paragraphe 4 g)), mais que des améliorations sont nécessaires pour tous les engagements.

36. À partir de 2021, le secrétariat de la CESAP mobilisera des ressources pour aider les pays à renforcer les dispositions législatives et les mécanismes institutionnels afin de permettre aux systèmes statistiques nationaux de tirer parti des nouvelles données, du partage des données et des technologies innovantes (engagement énoncé au paragraphe 4 f)) et à promouvoir l'utilisation accrue des statistiques officielles pour l'élaboration de politiques

<sup>14</sup> Les rapports sur l'indicateur 14.4.1 sont établis uniquement au niveau mondial dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et l'indicateur 14.7.1 n'est pas pris en compte dans cette base de données.

fondées sur des données factuelles et une gouvernance transparente (paragraphe 4 h)). Les ressources seront également utilisées pour aider les pays à intégrer le développement des statistiques dans les politiques et plans de développement nationaux (paragraphe 4 a)) et à mettre au point des cadres de suivi et des ensembles d'indicateurs nationaux (paragraphe 4 b)). Les activités menées par la CESAP seront principalement axées sur le renforcement institutionnel et comprendront une collaboration avec des partenaires de développement ayant des compétences dans ces domaines, en particulier le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, le Partenariat mondial pour les données du développement durable et des organisations sous-régionales telles que la Communauté du Pacifique.

37. Guidé par les priorités nationales, le secrétariat de la CESAP déterminera lequel des quatre engagements (par. 4 a), b), f) ou g)) fera l'objet d'un appui approfondi aux pays. Pour ce faire, il prendra en compte : les priorités des statisticien(e)s en chef des pays ; le calendrier du projet ; la disponibilité des experts ; les manques de données nationales relatives aux objectifs de développement durable et les priorités de ventilation ; les priorités des pays en matière de données touchant à la COVID-19 ; les priorités nationales exprimées dans les cadres de coopération des Nations Unies en faveur du développement durable, et les stratégies nationales de développement des statistiques.

38. Des activités de mobilisation des ressources sont également menées pour appuyer le renforcement des dispositions législatives et des mécanismes institutionnels afin de permettre aux systèmes statistiques nationaux de tirer parti des nouvelles données, du partage des données et des technologies innovantes (par. 4 f)), comme indiqué dans le document sur les efforts déployés aux niveaux régional et national pour tirer parti des mégadonnées dans l'établissement des statistiques officielles en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CST/2020/4).

## **B. Demandes aux partenaires de développement**

39. Pour la période 2015-2017, l'Afrique a reçu la plus grande part de l'aide allouée à la statistique (50 %) ; la part des engagements reçus par la région Asie-Pacifique était de 18 %, bien en dessous des 32 % reçus pour la période 2011-2013. De manière préoccupante, il arrive que des partenaires de développement ne consultent pas les organismes nationaux de statistique lorsqu'ils entreprennent des enquêtes ou des études statistiques au niveau des pays et, dans la région Asie-Pacifique, la disponibilité des données pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable convenus au niveau mondial reste inférieure à 50 %.

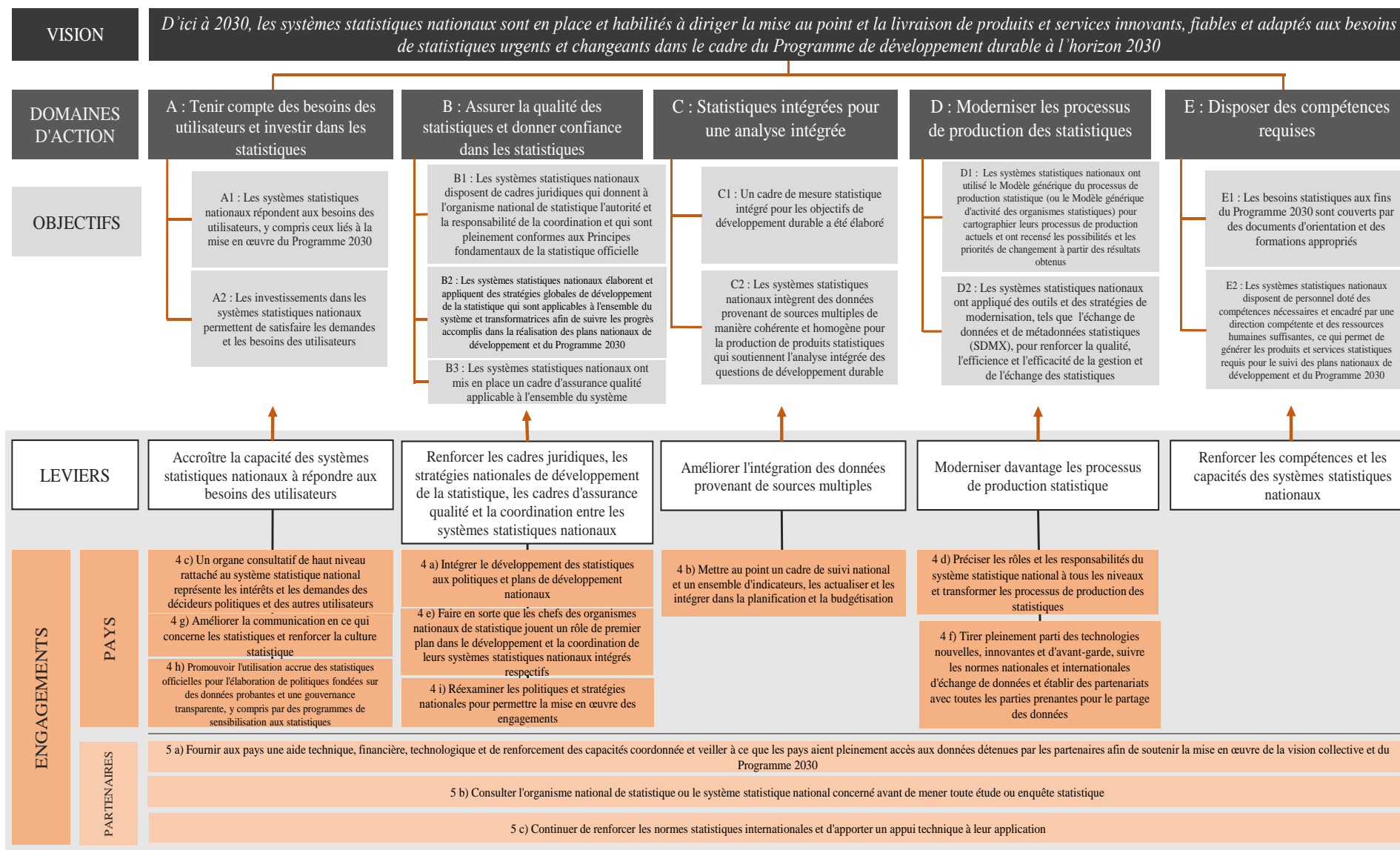
40. Le Comité souhaitera peut-être :

a) Approuver le cadre de suivi et d'évaluation de la vision et du cadre d'action collectifs et de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » figurant dans la section II ;

b) Examiner le rapport de référence tel que présenté dans la section III, notamment : i) les progrès réalisés s'agissant des neuf engagements nationaux énoncés au paragraphe 4 de la Déclaration, et ii) les progrès réalisés concernant les trois demandes aux partenaires de développement énoncées au paragraphe 5 de la Déclaration.

# Annexe I

## Diagramme des résultats en matière de suivi et d'évaluation



## Annexe II

### Matrice de résultats en matière de suivi et d'évaluation

#### A : Engagements des pays

<i>Engagement</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Objectif 2030</i>	<i>Nombre</i>	<i>Source</i>	<i>Domaine d'action</i>	<i>Objectif</i>
4 a) Intégrer le développement de la statistique dans les politiques et les plans nationaux de développement	a.1 Stratégie nationale pour le développement de la statistique, état actuel (note = 0 à 1, la stratégie a expiré ou n'existe pas)	2018 = 69	100 %	n=38	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 165	B : Garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques	B1 : Existence d'un cadre juridique pour les systèmes statistiques nationaux et organismes nationaux de statistique comme chefs de file
	a.2 Mise en œuvre d'un plan statistique national en cours d'exécution (indicateur 17.18.3 relatif aux objectifs de développement durable) (% de pays)	2018 = 90,9 %	100 %	n=33	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique ; Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable – indicateur 136	B : Garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques	B1 : Existence d'un cadre juridique pour les systèmes statistiques nationaux et organismes nationaux de statistique comme chefs de file
	a.3 Achèvement de 4 directives/documents d'orientation prioritaires recensés dans la vision collective	2018=0	5	s.o.	Division de statistique de la CESAP ; ISAP	E : Compétences requises	E1 : Documents d'orientation et formation pour les statistiques relatives au Programme 2030
	a.4 Score global relatif à l'indicateur de capacité statistique de la Banque mondiale (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 69,7	91	n=35	Indicateurs de capacité statistique de la Banque mondiale ; données disponibles auprès du Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 113	E : Compétences requises	E2 : Les systèmes statistiques nationaux ont les compétences et les capacités requises pour le suivi des objectifs de développement durable
4 b) Élaborer un cadre de suivi national et un ensemble d'indicateurs et les intégrer à la budgétisation	b.1 Score global de couverture des données suivant l'indice de l'inventaire des données publiques (ODIN) d'Open Data Watch (score moyen, 0-100 ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 38	55,3	n=41	Open Data Watch ( <a href="http://odin.opendatawatch.com/">http://odin.opendatawatch.com/</a> )	C : Des statistiques intégrées pour des analyses intégrées	C1 : Cadre de mesure statistique intégré pour les objectifs de développement durable

<i>Engagement</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Objectif 2030</i>	<i>Nombre</i>	<i>Source</i>	<i>Domaine d'action</i>	<i>Objectif</i>
	b.2 Existence d'un portail en ligne officiel géré par les pays, pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (% des pays)	2018 = 87,5 %	100 %	n=48	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 143	C : Des statistiques intégrées pour des analyses intégrées	C1 : Cadre de mesure statistique intégré pour les objectifs de développement durable
	b.3 Évaluation de la capacité statistique à partir des données de base (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 65	98	n=41	Indicateurs de capacité statistique de la Banque mondiale ; données disponibles auprès du Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 111	C : Des statistiques intégrées pour des analyses intégrées	C2 : Intégration de données provenant de sources multiples
4 c) Créer un organe consultatif de haut niveau rattaché au système statistique national chargé de représenter les utilisateurs	c.1 Existence d'un conseil national de la statistique ou d'un organisme apparenté qui conseille le (la) statisticien(ne) en chef sur les activités de l'organisme national de statistique, principalement sur les priorités du programme (% de pays)	2018 = 52,4 %	100 %	n=42	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 67	A : Faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques	A1 : Système statistique national répondant aux besoins des utilisateurs
4 d) Préciser les rôles et responsabilités des systèmes statistiques nationaux et transformer les processus opérationnels	d.1 Évaluation méthodologique de la capacité statistique (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 65,6	86	n=41	Indicateurs de capacité statistique de la Banque mondiale ; données disponibles auprès du Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 59	D : Modernisation des processus de production statistique	D1 : Cartographier les processus de production des systèmes statistiques nationaux (avec le Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM) ou le Modèle générique d'activité des organismes statistiques (GAMSO))
4 e) Faire en sorte que les chef(fe)s des organismes nationaux de statistique jouent un rôle de premier plan dans le système statistique national	e.1 La législation nationale relative à la statistique est conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (indicateur 17.18.2 relatif aux objectifs de développement durable) (% de pays)	2018 = 75,0 %	100 %	n=28	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 135	B : Garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques	B1 : Existence d'un cadre juridique pour les systèmes statistiques nationaux et organismes nationaux de statistique comme chefs de file

<i>Engagement</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Objectif 2030</i>	<i>Nombre</i>	<i>Source</i>	<i>Domaine d'action</i>	<i>Objectif</i>
4 f) Tirer profit des nouvelles technologies innovantes et établir des partenariats pour le partage des données	f.1 Membre du Groupe de travail mondial (ou de ses sous-groupes) et/ou au moins un projet de mégadonnées sur la plateforme mondiale	2018 = 25,9	100 %	n=58	Site du Groupe de travail mondial sur les mégadonnées	D : Modernisation des processus de production statistique	D2 : Mettre en œuvre des outils de modernisation (comme l'outil Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX))
4 g) Améliorer la communication et la culture statistique	g.1 L'organisme national de statistique publie des communiqués de presse au moins trimestriellement (% des pays)	2018=58,1 %	100 %	n=43	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 98	A : Faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques	A1 : Système statistique national répondant aux besoins des utilisateurs
	g.2 L'organisme national de statistique utilise les médias sociaux (Facebook ou Twitter) pour diffuser des données et des informations (% de pays)	2018 = 27,1 %	100 %	n=48	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS 21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 110	A : Faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques	A1 : Système statistique national répondant aux besoins des utilisateurs
	g.3 Score global d'ouverture des données suivant l'indice de l'inventaire des données publiques (ODIN) d'Open Data Watch (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 47,3	89,7	n=41	Open Data Watch ( <a href="http://odin.opendatawatch.com/">http://odin.opendatawatch.com/</a> )	A : Faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques	A1 : Système statistique national répondant aux besoins des utilisateurs
4 h) Promotion des statistiques et sensibilisation	h.1 Le plan statistique national est intégralement financé (indicateur 17.18.3 relatif aux objectifs de développement durable) (% de pays)	2018 = 75,9 %	100 %	n=24	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 138	A : Faire participer les utilisateurs et investir dans les statistiques	A2 : Système statistique national doté des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs
4 i) Stratégies/politiques nationales alignées sur les engagements	i.1 Utilisation de l'indice des statistiques (score moyen de l'indice ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	2018 = 38,4	89,2	n=31	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 127	B : Garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques	B2 : Stratégies nationales de développement des statistiques alignées sur les plans de développement nationaux et les objectifs de développement durable
	i.2 Abonnement au Système général de diffusion des données amélioré (e-GDDS), ou Norme spéciale de diffusion des données (SDDS) – Normes de diffusion des données (% de pays)	2017=70,7 %	100 %	n=58	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateurs 112 et 32	B : Garantir la qualité et donner confiance dans les statistiques	B3 : Cadres généraux d'assurance de la qualité pour le système statistique national



**B : Engagements des pays**

<i>Engagement</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Objectif 2030</i>	<i>Nombre</i>	<i>Source</i>	<i>Domaine d'action</i>	<i>Objectif</i>
5 a) Fournir aux pays une assistance coordonnée sur les plans technique, financier, technologique et du renforcement des capacités	P.1 Un soutien total au développement de la statistique est reçu chaque année (total des engagements annuels en millions de dollars américains constants ; objectif = moyenne sur 10 ans) (indicateur 17.19.1 relatif aux objectifs de développement durable)	2017= 70,3 millions de dollars É.-U.	117,4 millions de dollars É.-U.	n=45	Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle (PARIS21), outil de suivi de la capacité statistique – indicateur 121  Source : « Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique : PRESS 2019 »	F : Engagements des partenaires	Tous
5 b) Consulter l'organisme national de statistique ou le système statistique national avant d'effectuer toute étude ou enquête statistique ;	P.2 Consultation satisfaisante des organismes nationaux de statistique par les organismes responsables et les fournisseurs d'un appui statistique (pourcentage de pays interrogés ayant une consultation satisfaisante)	s.o.	100 %	s.o.	Division de statistique de la CESAP – entretiens/discussions informels entre la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et les principaux fournisseurs d'un appui statistique (par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), etc.) lors de réunions régionales	F : Engagements des partenaires	
5 c) Continuer de renforcer les normes statistiques internationales et d'apporter un appui technique	P.3 Nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sans normes convenues pour les métadonnées (niveau III)	2019 = 33 indicateurs de niveau 3	0	s.o.	Site Web du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDG)	F. Engagements des partenaires	

### Annexe III

#### Modèle de rapport sur les performances du tableau de bord de suivi et d'évaluation

##### Instructions

Le modèle suivant a été pensé comme un simple tableau de bord pour rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne ce cadre de suivi et d'évaluation. Le modèle doit être complété tous les deux ans à partir de 2020 et les données relatives à chaque indicateur doivent être renseignées dans la colonne « Année » correspondante (c'est-à-dire pour 2020, 2022, 2024, 2026, 2028, 2030). Le tableau de bord permet également d'indiquer la direction prise et la nature de la tendance à l'aide de symboles en forme de flèche (↗ = amélioration ; → = aucun changement ; ↘ = aggravation) ainsi que le statut actuel de l'indicateur par rapport à sa valeur cible pour 2030 en utilisant les codes couleur d'un feu de circulation (● = en bonne voie ; ● = doit être amélioré ; ● = des avancées sont nécessaires ; ● = aucun progrès). Les consignes relatives à l'attribution des flèches (indiquant la tendance) et des points de couleur (indiquant le statut) sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

##### Tendance

<b>Amélioration</b>	↗	Plus de 5 % de changement dans la direction souhaitée
<b>Aucun changement</b>	→	5 % ou moins de changement, quelle que soit la direction
<b>Aggravation</b>	↘	Plus de 5 % de changement dans la mauvaise direction

##### Statut

<b>En bonne voie</b>	●	Taux composé de croissance annuelle (TCCA) observé > 90 % du TCCA souhaité nécessaire pour atteindre l'objectif
<b>Doit être amélioré</b>	●	Taux composé de croissance annuelle (TCCA) observé =50-90 % du TCCA souhaité nécessaire pour atteindre l'objectif
<b>Des avancées sont nécessaires</b>	●	Taux composé de croissance annuelle (TCCA) observé =0-49 % du TCCA souhaité nécessaire pour atteindre l'objectif
<b>Aucun progrès</b>	●	Régression

Modèle de rapport du tableau de bord – par engagement

Engagement	Indicateur	n	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE	ANNÉE						TENDANCE	STATUT
					2020	2022	2024	2026	2028	2030		
4 a) Intégrer le développement de la statistique dans les politiques et les plans nationaux de développement	a.1 Stratégie nationale pour le développement de la statistique, état actuel (note = 0 à 1, la stratégie a expiré ou n'existe pas)	38	69 (2018)	100								
	a.2 Mise en œuvre d'un plan statistique national en cours d'exécution (indicateur 17.18.3 relatif aux objectifs de développement durable) (% de pays)	33	90,9 (2018)	100								
	a.3 Achèvement de 4 directives/documents d'orientation prioritaires recensés dans la vision collective	s.o.	0 (2018)	5								
	a.4 Score global relatif à l'indicateur de capacité statistique de la Banque mondiale (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	35	69,7 (2018)	91								
4 b) Élaborer un cadre de suivi national et un ensemble d'indicateurs et les intégrer à la budgétisation	b.1 Score global de couverture des données suivant l'indice de l'inventaire des données publiques (ODIN) d'Open Data Watch (score moyen, 0-100 ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	49	38 (2018)	55,3								
	b.2 Existence d'un portail en ligne officiel géré par les pays, pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (% des pays)	48	87,5 (2018)	100								
	b.3 Évaluation de la capacité statistique à partir des données de base (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	41	65 (2018)	98								
4 c) Organe consultatif de haut niveau rattaché au système statistique national chargé de représenter les utilisateurs	c.1 Existence d'un conseil national de la statistique ou d'un organisme apparenté qui conseille le (la) statisticien(ne) en chef sur les activités de l'organisme national de statistique, principalement sur les priorités du programme (% de pays)	42	52,4 (2018)	100								
4 d) Préciser les rôles et responsabilités des systèmes statistiques nationaux et transformer les processus opérationnels	d.1 Évaluation méthodologique de la capacité statistique (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	41	65,6 (2018)	86								

Engagement	Indicateur	n	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE	ANNÉE						TENDANCE	STATUT
					2020	2022	2024	2026	2028	2030		
4 e) Faire en sorte que les chef(fe)s des organismes nationaux de statistique jouent un rôle de premier plan dans le système statistique national	e.1 La législation nationale relative à la statistique est conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (indicateur 17.18.2 relatif aux objectifs de développement durable) (% de pays)	28	75 (2018)	100								
4 f) Tirer profit des nouvelles technologies innovantes et établir des partenariats pour le partage des données	f.1 Membre du Groupe de travail mondial (ou de ses sous-groupes) et/ou au moins un projet de mégadonnées sur la plateforme mondiale	58	25,9 (2018)	100								
4 g) Améliorer la communication et la culture statistique	g.1 L'organisme national de statistique publie des communiqués de presse au moins trimestriellement (% des pays)	43	58,1 (2018)	100								
	g.2 L'organisme national de statistique utilise les médias sociaux (Facebook ou Twitter) pour diffuser des données et des informations (% de pays)	48	27,1 (2018)	100								
	g.3 Score global d'ouverture des données suivant l'indice de l'inventaire des données publiques (ODIN) d'Open Data Watch (score moyen ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	41	47,3 (2018)	89,7								
4 h) Promotion des statistiques et sensibilisation	h.1 Le plan statistique national est intégralement financé (indicateur 17.18.3 relatif aux objectifs de développement durable) (% de pays)	24	75,9 (2018)	100								
4 i) Stratégies/politiques nationales alignées sur les engagements	i.1 Utilisation de l'indice des statistiques (score moyen de l'indice ; objectif = moyenne des 5 premiers pays)	31	38,4 (2018)	89,2								
	i.2 Abonnement au Système général de diffusion des données amélioré (e-GDDS), ou Norme spéciale de diffusion des données (SDDS) – Normes de diffusion des données (% de pays)	58	70,7 (2017)	100								

Engagement	Indicateur	n	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE	ANNÉE						TENDANCE	STATUT
					2020	2022	2024	2026	2028	2030		
5 a) Fournir aux pays une assistance coordonnée sur les plans technique, financier, technologique et du renforcement des capacités	P.1 Un soutien total au développement de la statistique est reçu chaque année (total des engagements annuels en millions de dollars américains constants ; objectif = moyenne sur 10 ans) (indicateur 17.19.1 relatif aux objectifs de développement durable)	45	70,3 (2017)	117,4								
5 b) Consulter l'organisme national de statistique ou le système statistique national avant d'effectuer toute étude ou enquête statistique	P.2 Consultation satisfaisante des organismes nationaux de statistique par les organismes responsables et les fournisseurs d'un appui statistique (pourcentage de pays interrogés ayant une consultation satisfaisante)			100								
5 c) Continuer de renforcer les normes statistiques internationales et d'apporter un appui technique	P.3 Nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sans normes convenues pour les métadonnées (niveau III)		33 (2019)	0								